

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le lundi 16 janvier 2012, à compter de 19 h 30 à la salle du conseil municipal, 125, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller
Mario Léonard, conseiller

et

Normand Bélanger, directeur général

ÉTAIENT ABSENTS

Gilbert Pilote, maire
Yvon Forget, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la maire suppléante déclare l'assemblée ouverte.

01-01-12

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par le directeur général.

ADOPTÉE

02-01-12

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 12 ET 19 DÉCEMBRE 2011

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances du 12 et du 19 décembre 2011, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les procès-verbaux des séances du 12 et du 19 décembre 2011 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

03-01-12

ANNULATION DES COMPTES POUR MAUVAISE CRÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

Que le directeur général soit autorisé à annuler les comptes clients (capital et intérêts) jugés par le conseil municipal comme mauvaise créance.

	Année	\$
Les Amis de la Montagne du Diable (assurances collectives)	2007	111.54
Les Amis de la Montagne du Diable (publicité dans le <i>Feuilleton</i>)	2010	125.00

ADOPTÉE

04-01-12

HONORAIRES PROFESSIONNELS GRIEFS SYNDICAUX

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

Que la facture pour honoraire professionnel dans le cadre du mandat consistant à agir à titre de procureur patronal dans le dossier concernant les griefs déposés touchant l'article 28 de la convention collective en relation avec le restaurant du centre sportif *Ben Leduc* et de tous les autres griefs y afférents au montant de 19,169.26 \$ avant les taxes soit payée.

ADOPTÉE

05-01-12

MANDAT À Me JACINTHE FEX

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve avait donné mandat à Me Roger Rancourt de percevoir les taxes dues dans le dossier # 8573-56-9522 au nom de Éric Paquette et Hélène Martel;

CONSIDÉRANT que ces contribuables ont fait faillite en 2011 et que le syndic nommé a toujours le dossier actif;

CONSIDÉRANT que le créancier hypothécaire, de premier rang c'est-à-dire la Caisse Desjardins de Ferme-Neuve à confirmer son désintérêt complet à l'égard de cet immeuble en raison de la valeur du terrain et du délabrement du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le syndic pourrait céder la propriété à la municipalité aux conditions suivantes; à savoir, paiement au syndic d'une somme de 500 \$ pour le bénéfice des créanciers, paiement par la municipalité des frais de notaire et concours de la Caisse à l'acte confirmant l'abandon de ses droits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Me Jacinthe Fex, notaire, soit mandaté par le conseil municipal de Ferme-Neuve afin de procéder à l'achat de l'immeuble sis sur le lot 221-18 et d'une partie du lot 221, au cadastre du Village de Ferme-Neuve tel que démontré au plan 3399-G, minutes 5206 de l'arpenteur McKale, Barbe et Robidoux daté du 10 octobre 2007, dossier 07L-351.

QUE les frais de notaire et du syndic soient payable par la municipalité.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat.

ADOPTÉE

06-01-12

EMBAUCHE D'EMPLOYÉS OCCASIONNELS

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal entérine l'engagement des employés suivants.

Mme Julie Despaties, inspectrice en bâtiment, 8 novembre 2011

M. Christian Paquette, préposé au centre sportif (patinoire et aréna), 16 décembre 2011, comme employé occasionnel.

Projet Emploi-Québec

M. Larry Chatillon-Morin, 23 décembre 2011.

ADOPTÉE

07-01-12

ANNULATION DES INTÉRÊTS DU MATRICULE # 6588 86 2570

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à annuler les intérêts au compte du contribuable # 6588 86 2570, au montant de 31.52 \$, jugé par le conseil municipal comme une erreur.

ADOPTÉE

08-01-12

REMBOURSEMENT DE TAXES 2011

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à rembourser les taxes pour les dossiers matricules # 6588 63 7580 au montant de 147.34 \$ et le dossier # 6485 55 4545 au montant de 350.81 \$ à la suite de correction de l'évaluateur modifiant leurs évaluations, puisque ceux-ci avaient déjà payé leurs comptes de taxes de l'année courante.

ADOPTÉE

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ANNÉE 2012

ATTENDU la nécessité d'autoriser certaines dépenses dites incompressibles;

ATTENDU que certaines factures doivent être acquittées sur réception afin d'éviter les frais de pénalités et d'intérêts;

ATTENDU le dépôt du certificat du secrétaire-trésorier et directeur général certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires inhérents aux dépenses mentionnées dans la présente résolution;

ATTENDU que la liste des paiements effectués en vertu de la présente résolution devra être déposée à la prochaine assemblée du conseil municipal qui suivra le paiement, pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le secrétaire-trésorier et directeur général soit autorisé à faire le paiement des factures reliées aux dépenses incompressibles décrites ci-dessous, dès leur réception jusqu'à concurrence des montants disponibles au budget :

Salaires, avantages sociaux et remises des cotisations :

Salaires des membres du conseil municipal et des employés municipaux

Frais de déplacement (employés et conseil)

Remise des cotisations aux Ministères du Revenu fédéral et provincial

Remise des cotisations syndicales

Remise de fonds pension alimentaire

Remise des cotisations au fonds de pension à la F.T.Q., Fiducie Desjardins, Banque Nationale du Canada

C.S.S.T

SSQ groupe financier (assurance collective)

Contrats et autres :

Remplacement des dépôts de soumission par des cautionnements d'exécutions

Conciergerie

Courrier Purolator Ltée, (service de messagerie)

Dicom Express inc. (service de messagerie)

Lacelle et Frères (déneigement – secteur bas et secteur haut)

Hydro - Québec

Alliance Mobilité (cellulaires)

Néopost Canada Ltée (machine postale)

Corporation Informatique Bellechasse CIB (informatique)

Télébec Ltée (services téléphoniques)

IBM

Lenovo (serveur informatique)

Bureautech (contrat entretien télécopieur, photocopieur, déchiqueteur, timbreuse)

Action Solution Radio (Mobil onde) (radio, téléavertisseur)

Ententes avec autres organismes :

C.R.S.B.P. des Laurentides (cotisations)
Fonds de l'information foncière (contrats de mutations)
Gouvernement du Québec pour la S.Q.
M.R.C.A.L. (quotes-parts)
R.I.D.L. (site d'enfouissement et réserve)
SAAQ (immatriculation des véhicules)
Transport Région Mont-Laurier (transport adapté)
U.M.Q. (cotisation annuelle et C.R.M.)
F.Q.M. (cotisation annuelle)
Ville de Mont-Laurier (quote-part service de protection contre l'incendie)
Ville de Mont-Laurier (supra locaux et entente en matière d'infraction)

Cartes de crédit (achats autorisés et cotisations) :

Visa Desjardins

Contribuables :

Remboursement des crédits de taxes
Remboursement des taxes payées en trop
Remboursement des intérêts créditeurs

Service de la dette :

Versements de capital et intérêts des règlements d'emprunt :
S.Q.A.E. et les règlements numéros : 270, 43, 45, 59, 63, 69, 74, 75, 84, 92, 95, 102, et 117.

ADOPTÉE

10-01-12

PAIEMENT DES COTISATIONS 2012 DES ASSOCIATIONS

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les frais de cotisation 2012 pour les associations suivantes soient versés

Union des Municipalité du Québec (U.M.Q.)	
Cotisation annuelle (avant taxes):	1454.84\$
Tarifcation CRM (avant taxes)	3,007.00\$

Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)	
Cotisation annuelle (avant taxes):	2,055.66\$
Fonds de défense (avant taxes)	102.78\$

Association des Directeurs Municipaux du Québec (A.D.M.Q) (avant taxes)	590.00\$
---	----------

Les Gestionnaires en Ressources Humaines des Municipalités du Québec (G.R.H.M.Q.) (pas de taxes):	250.00\$
---	----------

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

(Section administration)

11-01-12

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR LES AMÉNAGEMENTS FERME-NEUVE LTÉE, 99, 12^E RUE, FERME-NEUVE, LOTS 59-1 PTIE, 57 PTIE ET 60, AU CADASTRE DU VILLAGE, ZONE COM 05

Madame la maire suppléante déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Les Ameublements Ferme-Neuve Ltée et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait rapport au Conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure pour 1) l'empiètement du bâtiment principal de 0.32 mètre dans la marge avant prescrite de 2 mètres, et 2) l'empiètement du bâtiment principal de 0.09 mètre dans la marge arrière prescrite de 3 mètres tel que spécifié au règlement de zonage numéro 23 zone COM 05.

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 8 décembre 2011, portant le numéro CCU-33-12-11;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Les Aménagements Ferme-Neuve Ltée pour 1) l'empiètement du bâtiment principal de 0.32 mètre dans la marge avant prescrite de 2 mètres, 2) l'empiètement du bâtiment principal de 0.09 mètre dans la marge arrière prescrite de 3 mètres et ce, tel que spécifié au règlement de zonage numéro 23, le tout pour le terrain du 99, 12^e Rue, à Ferme-Neuve, le tout tel que démontré au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre M. Denis Robidoux, dossier 11L-278, minute 8366, plan 6319-F et portant les numéros de lots 59-1P, 57-P et 60, au cadastre du Village de Ferme-Neuve, au cadastre officiel du Québec, zone COM 05.

ADOPTÉE

12-01-12

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MRCAL ET LA MUNICIPALITÉ CONCERNANT LES TRAVAUX EN MATIÈRE D'URBANISME.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir avec la MRCAL concernant les coûts des travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique pour les années 2012-2014.

ADOPTÉE

13-01-12

MANDAT AU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE Monsieur Jean-Pierre Miljours, directeur des travaux publics à la Municipalité de Ferme-Neuve soit autorisé à représenter la Municipalité de Ferme-Neuve à la cour du Québec, division des petites créances dans le dossier opposant la municipalité à monsieur Joël Gagnon.

ADOPTÉE

14-01-12

SALAIRE DES POMPIERS 2012

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le salaire des pompiers soit augmenté selon l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada pour un maximum de 2 % pour l'année 2012.

Les salaires actuels pour 2011 sont les suivants :
(taux horaire)

Directeur	28.51 \$
Assistants directeurs	25.22 \$
Officiers	20.84 \$
Pompiers	18.64 \$

Coût de la 1re heure d'intervention lors d'incendie en plus de l'heure de base	10.97 \$
---	----------

Pour les pratiques et tous autres évènements	13.16 \$
--	----------

ADOPTÉE

VARIA

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE

Informations données par Madame Diane Sirard sur la formation d'un CPE à Ferme-Neuve.

PÉRIODE DE QUESTIONS

(Section, urbanisme, travaux publics, incendie et varia)

15-01-12

COMPTES À PAYER LISTE 2011 DÉPOSÉE POUR ACCEPTATION AU 16 JANVIER 2012

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste 2011 des comptes à payer pour la période se terminant le 16 janvier 2012 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....216,661.74 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....0.00 \$
TOTAL DU MOIS.....216,661.74 \$

et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

16-01-12

COMPTES À PAYER LISTE 2012 DÉPOSÉE POUR ACCEPTATION AU 16 JANVIER 2012

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste 2012 des comptes à payer pour la période se terminant le 16 janvier 2012 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....70,533.72 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....0,00 \$
TOTAL DU MOIS.....70,533.72 \$

et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

17-01-12

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de clore l'assemblée à 20 h 24.

ADOPTÉE

PAULINE LAUZON
Maire suppléante

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général et
Secrétaire-trésorier